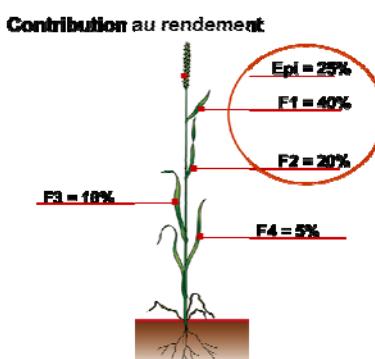


LA PROTECTION FONGICIDE DOIT EN PRIORITÉ SE RAISONNER AVANT L'APPARITION DES SYMPTÔMES.



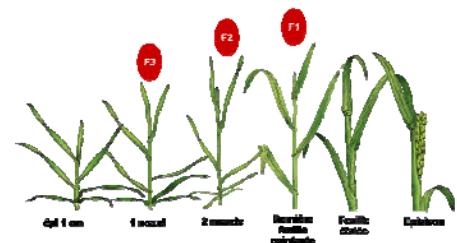
- *Il est important d'éviter la mise en place d'un « pied de cuve » sur les feuilles basses.*

La F2 contribue à 85% du rendement avec la F1 et l'épi.



- Il convient donc de protéger la F2 des maladies comme la septoriose et la rouille brune.

Dès le stade 2 nœuds de la céréale, la F2 est présente. Il s'agit alors de la dernière feuille sortie.



- *Il est nécessaire de construire la protection fongicide avant le stade 2 nœuds.*

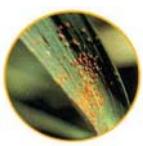
Cette année l'inoculum de septoriose est très élevé en Aquitaine. La septoriose est déjà présente sur les feuilles basses.

Compte tenu du stade actuel des céréales, **dès début avril**, il convient d'intervenir* stade 1-2 nœuds avec :

Korema® à 1,5 L/ha

Ceci vous permettra de préserver l'état sanitaire de la céréale contre la septoriose et la rouille brune. Une protection à partir de dernière feuille étalée devra s'envisager selon l'évolution de la maladie*.

*se référer au BSV



Rouille Brum



Septorios

Korema® : marque déposée BASF. Autorisation de vente : n° 2090092. Composition : 37,5 g/L d'époxiconazole + 27,5 g/L de metconazole. Formulation : Concentré émulsionnable (EC). Usages et doses autorisés : BLÉS : septoriose, rouilles brune et jaune, fusariose des épis, helminthosporose : 3L/ha. ORGES : rhynchosporose, helminthosporose, rouille noire : 2L/ha. TRICALE : septoriose, rouilles brune et jaune, fusariose des épis : 3L/ha. SEIGLES : rhynchosporose, rouille brune : 2L/ha. AVOINES : rouille couronnée : 3L/ha.

Classement :

Attention, H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H351 : susceptible de provoquer le cancer. H361fd : susceptible de provoquer des effets néfastes à la fertilité susceptible de nuire au foetus. H411 : très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Distance aux points d'eau : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Distance aux aires non cultivées adjacentes : Pour protéger les arthropodes et les plantes non-ciblées, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure d'une aire non cultivée adjacente. Nombre maximum d'applications : 2/an. Delai avant récolte : 35 jours. Delai de rentrée dans la parcelle : 48 heures après traitement.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lors de la manipulation des produits, gants en nitrile ou répérene (EN 374), lunettes de sécurité, masque ou de masque avec cartouche filtrante A2 P3, bottes de protection marquage SS ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Avril 2013. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du **N° Azur BASF AGRO 0810 023 033** qu'il dispose bien de la dernière version à l'issue de ce document. 834CFFE0413SUD.



Informations techniques	BASF Agro	www.bASF-agro.fr
Étiquettes et FDS		Phytalimite www.0800-887-887.com
Une question de santé	MBA	
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Urgence 01 49 64 51 33
Collecte des déchets vétérinaires	ADIVALOR	www.bASF-agro.fr

Retrouvez plus d'informations sur le site :
www.agro-bASF.fr

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**